

UNITED NATIONS

NATIONS UNIES

ECONOMIC
AND
SOCIAL COUNCIL

CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL

UNRESTRICTED
E/CN.4/49
4 December 1947
FRENCH
Original: ENGLISH

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

DEUXIEME SESSION

PROPOSITION PRESENTEE PAR LA DELEGATION DU ROYAUME-UNI

La Commission estime qu'il est nécessaire de préparer deux documents, une Charte des Droits de l'Homme présentée sous la forme d'une Convention, et une Déclaration des Droits de l'Homme.

La Commission s'efforcera de rédiger le texte de ces deux documents au cours de la présente session.

La Commission entreprendra simultanément l'examen des articles de fond de l'un et l'autre documents en séance plénière, mais en confiera la rédaction exacte à un comité restreint.

La Commission constituera un comité chargé d'examiner la question de la procédure de mise en application, et de faire rapport à la Commission au cours de la présente session.